

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 9 avril 2018**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (33) :** Jean Pierre INGLES, Pierre RIU, Michel GARCIA, Michel POUDADE, Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOSES, Jean Pierre ABEL, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Frédéric BES, Jean Luc SEGUY, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Stéphane GAUMOND, Pierre BATAILLE, Daniel GOMES, Katell MATET ; Yves DOURLIACH (procuration à Antoine Tahoces) , Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis DEMELIN), Gorges VICENS (procuration à Michel Garcia), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Michel RIFF (procuration à Martine Piera), Lilian OLIVE (procuration Michel Poudade), Carole BRETON (procuration à Pascal Tissandier)

**Membres n'ayant pas pris à la délibération :**

**Autres présents :** Michel Batllo, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Brigitte Pouvreau

**Date de convocation :** 30 mars 2018

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : Intérêt communautaire « équipements sportifs » compétence « 4.2 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements (...) sportifs d'intérêt communautaire »**

Le Lundi 9 avril 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a la compétence « **4.2 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements (...) sportifs d'intérêt communautaire** ».

Il rappelle que, par délibération du 23 janvier 2017, les équipements qui ont été définis comme d'intérêt communautaire, en lien avec une stratégie avec le CNEA, sont :

- le refuge de la Calme et sa piste « naturelle » d'entraînement
- l'équipement de courses d'orientation de Font Romeu – Bolquère – La Llagonne

Le Président propose que soit aussi d'intérêt communautaire la piscine et le complexe sportif (hors stade) de Matemale à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le Président propose que la piscine, vu son caractère exceptionnel (unique, apprentissage de la natation), soit transférée à la Communauté de communes sans charge transférée.

Le Président propose que le complexe sportif, comme tout autre éventuel équipement sportif transféré ultérieurement, soit transféré avec charges transférées équivalent au déficit de l'outil.

Le Président explique que la Commune de Matemale devra aussi délibérer en ce sens.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de rajouter la piscine et le complexe sportif dans la liste des équipements d'intérêt communautaire, donc de compétence intercommunale
- de transférer la piscine sans charge transférée
- de transférer le complexe sportif (hors stade) avec charges transférées

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le lundi 9 avril 2018

Jean Louis DEMELIN  
Président

Délibération envoyée en préfecture le 10 avril 2018

Accusé de réception le 10 avril 2018

